



Wiesen-Piront SA
88, rue de Luxembourg
L-8140 Bridel

N/Réf. : 105386-S1

V/Réf. : MONIT-PAP-Obercolpach

Objet : Rapport de monitoring (« *Herstellungskontrolle* » et « *Erfolgskontrolle* ») dans le cadre de la réalisation du PAP NQ « Aline an Emile Mayrischstrooss » conformément à la décision n° 105386-M1 du 5 août 2024

Madame, Monsieur,

En date du 18 novembre 2025, le bureau Efor-Ersa a introduit un rapport de monitoring dans le cadre de la réalisation du PAP NQ « Aline an Emile Mayrischstrooss » sur des fonds inscrits au cadastre de la commune d'Ell, section C de Colpach-Haut, sous les numéros 372/776, 372/785, 371/783, 26/784 et 371/782.

Les conclusions présentées dans le rapport « *Herstellungs- und erste Erfolgskontrolle der CEF-Maßnahmen für Goldammer (*Emberiza citrinella*) und Klappergrasmücke (*Curruca curruca*) im Rahmen der Umsetzung des PAP NQ „Aline an Emile Mayrisch-Strooss“ in Obercolpach* », élaboré par le bureau Efor-Ersa, sont partagées. Les mesures d'atténuation anticipées ont été réalisées selon les règles de l'art et conformément à la décision n° du 105386-M1 du 5 août 2024.

Partant la destruction des biotopes et habitats protégés selon les articles 17 et 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est autorisée.

Conformément au rapport susmentionné, des tas de bois mort et de branches issus du défrichement d'essences locales au sein de la zone du projet devront être créés, et leurs emplacements devront être coordonnés avec le préposé de la nature et des forêts après l'achèvement des travaux. L'entretien des plantations devra être effectué conformément aux indications figurant dans le plan de plantation.

En outre, la clôture électrique existante devra être remise en place.

Un nouveau rapport de monitoring est à soumettre pour validation au Service autorisations durant l'année 2026.

La décision n° 105386-M1 du 5 août 2024 reste entièrement applicable.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement